



Téléphone : 03 80 27 06 70

Télécopie : 03 80 39 25 74

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Etaients présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE SAUF :

Mme BREBANT Laurence qui a donné procuration à Mme DONIUS Bernadette
M. DUBOIS Stéphane qui a donné procuration à M. AMIOT Guy
M. MACAIRE Didier absent, excusé

Secrétaire de séance : Monsieur JACOB Dominique.

Observation : oubli de l'absence de Jacob Dominique au conseil du 04/11/2016.

-Le conseil sur proposition du Maire décide à l'unanimité de porter le temps de travail de Mme Pernoux à 27h à compter au 01/01/2017.

-Vente du presbytère : après un débat animé le conseil décide de ne pas vendre cet édifice, motif : vente du patrimoine communal, acquisition par un élu, actuel locataire de ce bâtiment.

-Droit de place : le conseil maintien 1,45€ le m2.

-Concessions cimetière pour 2017 : le conseil décide les prix suivants

*perpétuelle 2m2 : 670€ + 39€ frais

*trentenaire 2 m2 : 305€

-Case columbarium :

*15 ans : 411€

*30 ans : 643€

*2^{ème} ouverture 60€

-Caves urnes nouveau cimetière :

*15 ans : 460€

*30 ans : 700€

-Tarif salle rue des platanes : le conseil fixe le prix de remue méninges à 80€ par an et par groupe.

-RODP orange : orange a fixé le prix 2016 à 1519€ contre 1576€ en 2015. Le conseil décide de maintenir le prix à 1576€, la décision sera notifiée à orange.

-Emprunt hangar communal : le Maire informe le conseil de la réalisation d'un prêt de 50 000€ sur 12 ans, taux de 0,82%, échéance trimestrielle auprès de la caisse d'épargne.

-Bulletin municipal : le Maire remercie la commission pour le travail effectué, ce bulletin sera terminé fin de semaine, demande la distribution par les élus avant la fin de l'année.

-Office de tourisme : L'office de tourisme n'est pas dissous au 31 Décembre 2016, c'est l'association qui portait par délégation de la communauté de communes l'office de tourisme, qui va être dissous. La compétence sera reprise par un service public administratif de la communauté de communes : l'accueil du public se fera toujours dans les 2 antennes de Seurre et Saint Jean de Losne, les agents déjà en place restent et intègrent la collectivité, les services rendus subsistent, le guichet SNCF est lui aussi repris par la Communauté de communes et l'Office de tourisme Rives de Saône existera toujours. D'autre part, les offices de tourisme ne sont pas dissous suite à la loi NOTRe, celle-ci impose aux EPCI de prendre la compétence tourisme au 1^{er} Janvier 2017, ce qui était déjà le cas chez nous depuis plusieurs années : si l'association avait pu continuer à fonctionner correctement et avait souhaité renouveler la convention, nous n'aurions pas été amenés à changer le mode de gouvernance. Dernière chose, il n'y a qu'un seul office de tourisme sur notre territoire et 2 bureaux d'accueil.

-Le Maire informe de décisions communautaires : suppression de 9€ bacs jaunes, restauration scolaire de Seurre à Chamblanc, coût du repas collègue de 3,62€ soit + 0,8% fixé par le conseil départemental.

-Le Maire fait lecture d'un courrier de M Soller, président Rives de Saône concernant la reprise de compétence assainissement et eaux de pluie.

-Mme Pageaut, suite à une réunion à Echenon sur le zéro phytosanitaire, informe le conseil des solutions proposées.

-La demande de subvention de la part du collègue Laurent Monnier et du CFA de la Noue n'a pas été retenue.

-Mme Ninot fait lecture d'un courrier de la Préfecture informant le conseil de la non reconnaissance aux titres des catastrophes naturelles envers l'agriculture. Puis d'un courrier du conseil départemental concernant la création d'un chemin piétonnier.

-Carte scolaire : rentrée 2017-2018, 173 élèves répartis entre maternelle et élémentaire.

-Le Maire fait part de remerciements divers et d'invitations à diverses assemblées.

Rédigé par M le Maire

Séance levée à 22h30

Le Maire

L.LHUISSIER

